

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 7 octobre 2009 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Daniel Bélec, directeur de cabinet

---

#### **CE-2009-1017-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2009-1018-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2009-1019-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 30 SEPTEMBRE 2009**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 30 septembre 2009, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2009-1020-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE PLANTATION D'ARBRES**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- du Comité de développement et de plantation d'arbres du 21 septembre 2009.
- 

#### **CE-2009-1021-DEC COMPLEXE MULTI-GLACE DE LACHENAIE / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE le 18 juin 2007 la Ville de Terrebonne créait le fonds de l'arbre, lequel est destiné à financer les projets de plantation d'arbres sur le territoire de la Ville ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-374-DEC adoptée le 30 avril 2008 créant le Comité de Développement et de Plantation d'arbres;

ATTENDU le programme de plantation d'arbres approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 2009;

ATTENDU que le 4 août 2009, Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. ont déposé une demande d'aide financière pour le complexe Multi-glace de Lachenaie dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE le Comité de Développement et de Plantation d'arbres considère que ce projet permettra de rencontrer les objectifs de ce programme;

ATTENDU la recommandation numéro DPA-2009-09-21/01 du Comité de Développement et de Plantation d'arbres concernant la demande de subvention faite par Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de Développement et de Plantation d'arbres, que le Comité exécutif :

- accepte la demande de subvention faite par Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. pour le Complexe multi-glace de Lachenaie au montant de 32 910\$;
- finance ce projet à même le fonds de l'arbre;
- entérine le projet de protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et Les Complexes sportifs Terrebonne inc. assurant le respect des conditions suivantes:
  - La Ville s'engage à verser une subvention au montant de 32 910\$ en deux (2) paiements de 50% à l'acceptation du projet par le Comité exécutif et 50% à la fin des travaux;
  - Le promoteur s'engage à:
    - respecter les conditions du programme de plantation d'arbres;
    - réaliser le projet tel que présenté tout en y insérant de 25 à 30% de conifères et de vérifier la possibilité de remplacer les frênes par une autre espèce compte tenu du potentiel d'infection par l'agrile du frêne;
    - fournir une attestation de conformité à la fin des travaux;
    - assurer l'entretien des plantations pendant leur durée de vie;
    - obtenir une garantie d'une (1) année sur les plantations et arbres par l'entrepreneur choisi;
    - prévoir une protection hivernale des plantations la première année pour assurer leur survie.

Que le Comité exécutif autorise le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, avec l'organisme Les Complexes sportifs Terrebonne inc., une entente relativement au projet présenté et aux conditions mentionnées à la présente.

Que ledit montant soit financé à même les surplus réservés du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0349 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2009-1022-DEC PROJETS MUNICIPAUX / EMPRISE DE LA RUE DE CHAMPIGNY**

ATTENDU QUE le 18 juin 2007 la Ville de Terrebonne créait le fonds de l'arbre, lequel est destiné à financer les projets de plantation d'arbres sur le territoire de la Ville ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-374-DEC adoptée le 30 avril 2008 créant le Comité de Développement et de Plantation d'arbres;

ATTENDU le programme de plantation d'arbres approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 2009;

ATTENDU les propositions déposées de procéder à la plantation d'arbres dans l'emprise des rues de Champigny et de Plaisance sous les lignes d'Hydro-Québec;

ATTENDU que le Comité de Développement et de Plantation d'arbres considère que ce projet permettra de rencontrer les objectifs de ce programme;

ATTENDU la recommandation numéro DPA-2009-09-21/02 du Comité de Développement et de Plantation d'arbres concernant la plantation d'arbres dans l'emprise des rues de Champigny et de Plaisance sous les lignes d'Hydro-Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de Développement et de Plantation d'arbres, que le Comité exécutif :

- accepte les propositions de procéder à la plantation d'arbres dans l'emprise des rues de Champigny et de Plaisance et d'y allouer la somme de 46 100\$;
- finance ce projet à même le fonds de l'arbre;
- demande à la Direction de l'entretien du territoire de proposer un échéancier de réalisation.

Que ledit montant soit financé à même la réserve du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0360 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2009-1023-DEC DÉPÔT / PÉTITION / VITESSE / CHEMIN COMTOIS**

ATTENDU le dépôt d'une pétition présentée par des citoyens résidants sur le chemin Comtois afin de réduire la limite de vitesse à 50 km/h ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de cette pétition ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif transmette copie de ladite pétition au Comité de circulation pour étude et recommandation.

---

**CE-2009-1024-DEC OFFRE DE SERVICES / RÉALISATION D'UN PROJET DE BERGE-ÉCOLE À L'ÎLE-DES-MOULINS / RESTAURATION DES RIVES**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter l'offre de services de la firme Écogepro, datée de septembre 2009, pour la réalisation des travaux compensatoires à l'Île-des-Moulins, le tout pour un montant n'excédant pas 10 100\$ (taxes en sus) et financé à même les surplus réservés du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0356 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2009-1025-DEC OFFRE DE SERVICES / RÉALISATION D'UN PROJET DE BERGE-ÉCOLE À L'ÎLE-DES-MOULINS / RÉALISATION DE PANNEAUX ÉDUCATIFS ET D'INTERPRÉTATION SUR L'IMPORTANCE DE LA BANDE RIVERAINE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, d'accepter l'offre de services de la firme Éco-Nature, datée de septembre 2009, pour la réalisation de panneaux éducatifs et d'interprétation sur l'importance de la bande riveraine et les

différents types de végétation en bande riveraine à l'Île-des-Moulins, le tout pour un montant n'excédant pas 5 500\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0355 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

#### **CE-2009-1026-DEC ANALYSE DE RISQUE / INONDATION**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit composer depuis plusieurs années avec le risque d'inondation ;

ATTENDU QUE les observations démontrent une problématique d'écoulement avec des risques d'inondation de façon récurrente annuellement ;

ATTENDU QUE la cause de ces problématiques est directement reliée à la glace, au frasil ou à la glace de fond ;

ATTENDU QU'il serait pertinent de trouver des solutions d'atténuation des risques de formation d'embâcle et d'inondation pour tous ces secteurs ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, demande au ministère de la Sécurité publique, comme coordonnateur du cadre de prévention des principaux risques naturels, de procéder à une analyse du risque inondation pour la rivière des Mille-Îles et que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins ainsi qu'à la Ville de Laval.

---

#### **CE-2009-1027-DEC GESTION DU RISQUE DES INONDATIONS 2009 / RAPPORT DE SYNTHÈSE**

ATTENDU le dépôt du rapport de synthèse, daté du 22 septembre 2009, concernant la gestion du risque des inondations 2009 préparé par M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du rapport de synthèse, daté du 22 septembre 2009, concernant la gestion du risque des inondations 2009.

---

#### **CE-2009-1028-DEC DEPOT / PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ AD HOC SUR LES INDICATEURS DE GESTION MUNICIPaux DU 22 SEPTEMBRE 2009**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- du Comité ad hoc sur les indicateurs de gestion municipaux du 22 septembre 2009.
- 

#### **CE-2009-1029-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 2 433 914,36\$ préparée le 30 septembre 2009.

---

**CE-2009-1030-DEC    ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /  
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 6 244 251,70\$ préparée le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

---

**CE-2009-1031-REC    PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 451 /  
TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES,  
ÉCLAIRAGE ROUTIER, AMÉNAGEMENT  
PAYSAGER ET PLANTATION D'ARBRES SUR  
LE PROLONGEMENT DE LA RUE DU RUBIS**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures ont été réalisés par un promoteur dans le prolongement de la rue du Rubis ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbustes de la rue du Rubis ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (451) pour la réalisation des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbustes de la rue du Rubis, et pour ce faire, un emprunt au montant de 797 250\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

---

**CE-2009-1032-REC    PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 235-1 /  
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 235 /  
INCLUSION DE TROIS (3) LOTS SUITE À UNE  
OPÉRATION CADASTRALE**

ATTENDU QUE le 9 mai 2005, le Conseil municipal adoptait le règlement d'emprunt numéro 235 décrétant des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage routier sur les rues Charbonneau, d'Anjou, de Montpellier, de Sauvignon, de Muscadet et de Savoie ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'amender le règlement numéro 235 afin que l'annexe B soit modifiée par une nouvelle annexe B-1 qui ajoute trois (3) lots riverains bénéficiaires des travaux;

ATTENDU QU'il y a augmentation du nombre d'unités d'évaluation au bassin de taxation par l'inclusion des lots numéros 4 073 238, 4 073 239 et 4 073 240 et il y aura donc diminution de la charge fiscale pour les riverains bénéficiaires à l'origine ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 235-1 amendant le règlement 235 afin de modifier le bassin de taxation riverain original (annexe B) et le remplacer par le nouveau bassin des bénéficiaires des travaux réalisés (annexe B-1).

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'amendement selon les informations colligées par les Directions de l'administration et finances ainsi que du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2009-1033-REC      CORRECTION AUX RÉSOLUTIONS 403-08-2009 ET  
CE-2009-760-REC / MONTANT DU CONTRAT /  
TRAVAUX DE RÉFECTION DU STATIONNEMENT  
ET DE LA COUR ARRIÈRE DU 1051, RUE  
NATIONALE**

ATTENDU QUE sur la base de la résolution du Comité exécutif numéro CE-2009-760-REC, la résolution du Conseil municipal numéro 403-08-2009 stipule que le Conseil accepte la soumission de la compagnie Maskimo Construction inc. pour des travaux de réfection du stationnement de la cour arrière du garage municipal situé au 1051, rue Nationale pour un montant de 756 005,25\$ (taxes en sus), et ce, en tenant compte du retrait de certains travaux (pavage en partie, aire en pavé de béton, aire de pique-nique, un lampadaire et équipements) (SOU-2009-62) ;

ATTENDU QU'une erreur de calcul est survenue et qu'il y a lieu de modifier les résolutions pour ajuster le montant du contrat et préciser le mode de financement de la dépense ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que la résolution du Comité exécutif soit et est modifiée afin d'y lire au dernier paragraphe :

**« le tout pour un montant de 823 875,25\$ (taxes en sus) à être financé par les surplus rénovation d'édifices pour un montant de 91 845\$ (taxes en sus) et par les fonds du règlement d'emprunt numéro 398 pour un montant de 732 030,25\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0329 émis par le trésorier est joint à la présente. »**

Il est également unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil la correction de sa résolution numéro 403-08-2009 afin d'y apporter le correctif mentionné ci-dessus.

Que les certificats du trésorier numéros 2009-0239 et 2009-0247 soient et sont abrogés et remplacés par le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0329.

---

**CE-2009-1034-DEC      PÉRIODE DE PROBATION / COORDONNATEUR  
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET  
ENVIRONNEMENT / DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le 25 mars 2009, le Comité exécutif autorisait l'embauche de M. Marc Léger au poste de coordonnateur au développement durable et environnement à la Direction générale ;

ATTENDU QUE M. Marc Léger a terminé sa période de probation et doit être confirmé à titre d'« employé régulier permanent de la Ville », le tout selon l'article 4.11 du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, et de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que M. Marc Léger soit et est confirmé à titre d'« employé régulier permanent de la Ville de Terrebonne », et ce, à titre de coordonnateur au développement durable et environnement à la Direction générale.

---

**CE-2009-1035-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉ PRINCIPAL AUX  
TÉLÉCOMMUNICATIONS / DIRECTION DE LA  
POLICE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé principal aux télécommunications à la Direction de la police ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, de nommer M. Gérard De Lasalle au poste de préposé principal aux télécommunications à la Direction de la police, classe 7, à compter du 8 octobre 2009, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2009-1036-DEC SOUMISSION / REMPLACEMENT DU  
DÉBITMÈTRE MAGNÉTIQUE QUI ALIMENTE  
LE SECTEUR LACHENAIE À TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour le remplacement du débitmètre magnétique qui alimente le secteur Lachenaie à Terrebonne ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 septembre 2009, à savoir :

Automation RL inc.	32 338,68\$
Norclair inc.	33 298,13\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Automation RL inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 22 septembre 2009 par M. Patrick Tremblay, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **AUTOMATION RL INC.**, datée du 22 septembre 2009, pour le remplacement du débitmètre magnétique qui alimente le secteur Lachenaie à Terrebonne, le tout pour un montant de 28 650\$ (taxes en sus) à être financé par la réserve travaux hygiène du milieu. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0359 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2009-1037-DEC SOUMISSION / LOCATION DE TROIS (3)  
CHARGEURS SUR ROUES SANS OPÉRATEUR**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la location de trois (3) chargeurs sur roues sans opérateur (SOU-2009-86) ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 15 septembre 2009 à 11 h 13, à savoir :

Location Hewitt inc.	57 633,97\$
----------------------	-------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Location Hewitt inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 28 septembre 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LOCATION HEWITT INC.**, datée du 15 septembre 2009, pour

la location de trois (3) chargeurs sur roues sans opérateur, et ce, pour un contrat d'une durée de six (6) mois, le tout pour un montant de 51 060\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0351 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2009-1038-DEC SOUMISSION / ACHAT DE TROIS (3)  
VÉHICULES JEEP PATRIOT NORTH**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat de trois (3) véhicules Jeep Patriot North (SOU-2009-88);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 septembre 2009 à 11 h 02, à savoir :

Trois Diamants Auto (1987)	85 025,35\$
Grenier Chrysler Dodge Jeep inc.	88 357,42\$
Laval Chrysler Dodge Jeep inc.	90 494,15\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Trois Diamants Auto (1987) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 septembre 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **TROIS DIAMANTS AUTO (1987)**, datée du 29 septembre 2009, pour l'achat de trois (3) véhicules Jeep Patriot North, le tout pour un montant de 75 327\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0354 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2009-1039-DEC AUTORISATION DES TRAVAUX / PHASE 1 /  
PISTE CYCLABLE / LAC BEAUCHEMIN**

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire a présenté un projet, par phase, d'une piste cyclable permettant de relier éventuellement le lac Beauchemin au réseau cyclable de la Ville de Bois-des-Filion ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise les travaux de la phase I (2009) pour le projet de la piste cyclable pour un montant maximal de 35 000\$ (taxes en sus) à être financé à même la réserve pour infrastructures. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0357 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2009-1040-DEC PERMISSION 1402-024/321656 / HYDRO-QUÉBEC /  
AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR UNE ZONE  
TAMPON / BOULEVARD DES SEIGNEURS**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2009-735-DEC adoptée le 15 juillet 2009 acceptant la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. pour l'aménagement des buttes du boulevard des Seigneurs ;

ATTENDU QUE pour réaliser lesdits travaux, l'entrepreneur doit travailler sous une ligne de transport Hydro-Québec ;

ATTENDU QU'une permission doit être accordée par la société Hydro-Québec pour la réalisation des travaux ;



Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la « Permission de voirie » numéro 1402-024/321656 préparée par la société Hydro-Québec pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus.

Une copie de ladite entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2009-1041-DEC      MANDAT / CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES  
MATÉRIAUX / RÉFECTION DE LA TOITURE AU  
3060, CHEMIN SAINT-CHARLES**

ATTENDU la nécessité de mandater un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour des travaux de réfection de la toiture au 3060, chemin Saint-Charles ;

ATTENDU QU'il faut mandater un laboratoire pour le contrôle des matériaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de mandater la firme LVM Technisol pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de la toiture au 3060, chemin Saint-Charles, le tout pour un montant n'excédant pas 13 294\$ (taxes en sus) lequel sera financé par les surplus rénovation édifices. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0361 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2009-1042-DEC      MANDAT / CONTRÔLE QUALITATIF DES  
MATÉRIAUX / FONDATION DE RUE, PAVAGE,  
BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE /  
RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD LUCILLE-  
TEASDALE (À L'EST DE LA MONTÉE DES  
PIONNIERS)**

ATTENDU la nécessité de mandater un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour des travaux de construction de fondation de rue, de pavage, de bordures et d'éclairage pour le réaménagement du boulevard Lucille-Teasdale (à l'est de la montée des Pionniers);

ATTENDU QU'il faut mandater un laboratoire pour le contrôle des matériaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme LVM Technisol pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de construction de fondation de rue, de pavage, de bordures et d'éclairage pour le réaménagement du boulevard Lucille-Teasdale (à l'est de la montée des Pionniers), le tout pour un montant n'excédant pas 14 970,50\$ (taxes en sus) lequel sera pris à même les fonds des règlements numéros 192-1, 253 et 340. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0362 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2009-1043-DEC MANDAT / CONTRÔLE QUALITATIF DES  
MATÉRIAUX / FONDATION DE RUE, PAVAGE,  
BORDURES, ÉCLAIRAGE ET FEU DE  
CIRCULATION / RÉAMÉNAGEMENT DE LA  
RUE DES MIGRATEURS**

ATTENDU la nécessité de mandater un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour des travaux de construction de fondation de rue, de pavage, de bordures, d'éclairage et de feu de circulation pour la réaménagement de la rue des Migrateurs ;

ATTENDU QU'il faut mandater un laboratoire pour le contrôle des matériaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme LVM Technisol pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de construction de fondation de rue, de pavage, de bordures, d'éclairage et de feu de circulation pour la réaménagement de la rue des Migrateurs, le tout pour un montant n'excédant pas 18 280,90\$ (taxes en sus) lequel sera pris à même les fonds du règlement numéro 343-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0363 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2009-1044-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h30.

---

---

Président

---

Secrétaire